

IRIUM propose à ses clients, un cadre contractuel composé des éléments suivants :

- En 1ère partie : Des « Dispositions communes », les conditions génériques de l'ensemble contractuel
- En 2nde partie : Des conditions particulières propres aux services ou produits souscrits, qui dérogent ou complètent les Dispositions communes :
 - o Contrat de licence,
 - o Contrat de maintenance,
 - o Contrat de prestations
 - o Contrat d'hébergement
 - o Contrat SAAS

CONTRAT DE PRESTATIONS

Lors d'une phase de consultation le CLIENT a transmis au PRESTATAIRE un document décrivant ses besoins.

Après avoir disposé de démonstrations produit et avoir obtenu toutes les réponses aux questions posées, le CLIENT reconnaît que l'offre proposée par le PRESTATAIRE est en adéquation avec ses besoins et accepte en connaissance de cause de confier au PRESTATAIRE les prestations visées par les présentes.

Le CLIENT reconnaît avoir défini, préalablement à la signature du présent contrat, l'intégralité de ses besoins, et avoir disposé de toutes les compétences internes et externes requises pour examiner et choisir en toute connaissance de cause l'offre du PRESTATAIRE.

1.1. Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles LE PRESTATAIRE s'engage à réaliser les prestations de maîtrise d'œuvre applicative et d'intégration de son Progiciel pour le compte du CLIENT.

IRIUM SOFTWARE

Adresse postale : 50 Allée des Cévennes, 26300 Bourg de Péage - France

Tel +33 (0)4 75 78 10 78 - www.irium-software.com

S.A.S. au capital de 3.665.750 € - R.C.S. Beauvais B 428 292 585

Siège social : Avenue des Censives - BP 50333 - 60000 Tillé – France

1.2. Modalités d'exécution de la prestation

La prestation, objet du présent contrat, pourra être découpée en plusieurs lots indépendants. Il est précisé que ce découpage en lots ne préjuge pas de l'ordre dans lequel les éléments doivent être livrés, ni d'une hiérarchie dans l'importance des différents lots.

Une étude de cadrage préalable à la prestation de la mise en place de la Solution donnera lieu à la livraison d'un plan projet. Des éléments nouveaux ou non exprimés lors de l'étude de cadrage devront faire l'objet d'une étude à posteriori et pourront générer des prestations non prévues à la commande initiale du CLIENT.

De manière générale, l'organisation du déroulement des travaux, l'ordonnancement des tâches et l'affectation des ressources à la réalisation de ces tâches sont décidés par LE PRESTATAIRE et effectués selon sa méthodologie.

Une prestation de management de projet est prévue pour l'accompagnement du projet. Cette prestation est évaluée par rapport à la durée initiale du projet. Une modification de la durée du projet entraînera une modification de la charge de management de projet.

1.3. Conditions d'exécution

1.3.1. Devoir de collaboration du CLIENT

- Pour permettre au PRESTATAIRE de mener à bien ses travaux, le CLIENT apportera sa collaboration et s'engage notamment à :
 - Mettre à disposition du PRESTATAIRE les ressources humaines nécessaires à la réalisation du projet et à maintenir la stabilité de cette équipe,
 - Mettre à disposition du PRESTATAIRE les informations et les documents que LE PRESTATAIRE estimera nécessaires à la réalisation du projet,
 - Signaler au PRESTATAIRE, dès que possible, tous événements susceptibles de compromettre la bonne exécution du présent contrat,
 - Répercuter sur ses éventuels sous-traitants concernés les obligations du présent contrat,
 - Respecter les délais de réception et de validation des documents,
 - Procéder aux sauvegardes régulières de la base de données,
 - Effectuer les tâches de Maîtrise d'Ouvrage.

IRIUM SOFTWARE

Adresse postale : 50 Allée des Cévennes, 26300 Bourg de Péage - France

Tel +33 (0)4 75 78 10 78 - www.irium-software.com

S.A.S. au capital de 3.665.750 € - R.C.S. Beauvais B 428 292 585

Siège social : Avenue des Censives - BP 50333 - 60000 Tillé – France

1.3.2. Responsabilité du PRESTATAIRE

LE PRESTATAIRE s'engage à apporter tous les conseils et mises en garde relativement à l'exécution de ses prestations, et ce, en considération des éléments communiqués par le CLIENT et des règles de l'art.

1.4. GOUVERNANCE DU PROJET

1.4.1. Comité de pilotage

L'ensemble du projet est suivi par un Comité de Pilotage interne.

Le comité de pilotage est composé :

- En qualité de membres permanents :
 - la direction du CLIENT,
 - le chef de projet du CLIENT,
 - l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du CLIENT,
 - le chef de projet du Prestataire et
 - un membre de la direction du Prestataire.
- D'autres participants peuvent être conviés à ce comité autant que de besoin.

Les missions du comité de pilotage sont les suivantes :

- Assurer les arbitrages nécessaires,
- Vérifier la maîtrise de la qualité, des coûts et des délais du projet,
- Faire le point sur l'avancement du projet, la liste des actions à entreprendre, la vérification de l'exécution des actions des précédents comités, ...

La périodicité et les modalités des réunions de comité de pilotage seront définies lors de l'étude de cadrage.

Etant précisé qu'à l'issue de chaque réunion et dans un délai d'une semaine, il sera établi par le PRESTATAIRE ou son mandataire, puis diffusé un compte-rendu qui devra être signé des deux parties. Ce compte-rendu devra être validé par les parties dans un délai de 5 jours après son émission ; à défaut de remarques dans ce délai, le compte-rendu sera considéré comme validé.

1.4.2. Comité de projet

Il est composé par les personnes suivantes :

- du chef de projet du CLIENT,
- du chef de projet du PRESTATAIRE,
- de la Maîtrise d'Ouvrage,
- des utilisateurs clé.

IRIUM SOFTWARE

Adresse postale : 50 Allée des Cévennes, 26300 Bourg de Péage - France

Tel +33 (0)4 75 78 10 78 - www.irium-software.com

S.A.S. au capital de 3.665.750 € - R.C.S. Beauvais B 428 292 585

Siège social : Avenue des Censives - BP 50333 - 60000 Tillé – France

Des experts peuvent intervenir occasionnellement suivant les besoins du projet.

La mission du comité de projet est d'assurer la coordination technique et fonctionnelle du projet, synchroniser les besoins du projet (matériel, ressources, ...), élaborer les plans d'action, faire le suivi et la gestion de la planification du projet, définir et mettre à jour les tableaux de suivi pour le comité de pilotage

La périodicité et les modalités des réunions de comité de projet seront définies lors de l'étude de cadrage.

1.5. Modalités et lieu d'exécution des travaux

Les prestations prévues au contrat pourront être exécutées chez LE PRESTATAIRE ou sur le matériel du CLIENT.

L'attention du Client est attirée sur le fait que pour garantir les délais annoncés, il faudra donner au PRESTATAIRE les moyens d'intervenir à distance pour plusieurs techniciens en simultané.

1.6. Recette

Chacune des recettes évoquées ci-après, donne lieu à un procès-verbal de recette contradictoire qui obéit aux règles suivantes :

- Les procès-verbaux peuvent mentionner des réserves relatives à d'éventuels défauts.
- Le défaut est :
 - Soit une anomalie de fonctionnement ou une non-conformité du Progiciel par rapport à sa documentation, qui doit, être :
 - Décrite et notifiée par écrit par le CLIENT au PRESTATAIRE,
 - Reproductible ou dûment prouvée,
 - Non attribuable au CLIENT ou à une raison indépendante du PRESTATAIRE.
 - Soit un écart qui consiste en toute différence entre le fonctionnement attendu par le CLIENT et le résultat obtenu. Le résultat obtenu étant cependant conforme à la documentation du Progiciel ou Logiciel. La responsabilité du PRESTATAIRE n'est pas en jeu dans le cadre d'un écart.

Lorsque le défaut signalé par le CLIENT n'est pas imputable au PRESTATAIRE, celui-ci se réserve le droit de facturer le CLIENT, sur justificatif, pour le temps passé à cet effet et ce, conformément aux conditions définies visées dans les cas d'exclusion de la maintenance.

IRIUM SOFTWARE

Adresse postale : 50 Allée des Cévennes, 26300 Bourg de Péage - France

Tel +33 (0)4 75 78 10 78 - www.irium-software.com

S.A.S. au capital de 3.665.750 € - R.C.S. Beauvais B 428 292 585

Siège social : Avenue des Censives - BP 50333 - 60000 Tillé – France

1.7. Mise en place de la plateforme technique

Dans un délai de 20 jours suivant l'installation et donc la mise à disposition du Progiciel sur la plateforme technique, la recette d'installation fera l'objet d'un procès-verbal contradictoire ; à défaut, la recette sera automatiquement prononcée à l'issue de ce délai.

1.8. Formalisation des spécifications et du paramétrage

LE PRESTATAIRE s'engage à informer le CLIENT de la livraison d'un dossier de conception, le cas échéant. Dans un délai de 10 (dix) jours calendaires suivant la date de livraison par LE PRESTATAIRE d'un dossier de conception, le CLIENT s'engage à donner une validation ou à faire part de ses demandes de correction. A défaut de retour à l'issue de ce délai, la validation sera automatiquement acquise. Le délai s'arrêtera de courir dès qu'un défaut est constaté par le CLIENT. Au terme de ces 10 jours, LE PRESTATAIRE, commencera la mise en œuvre des dossiers de conception déjà validés.

1.9. Paramétrage unitaire

La réalisation du paramétrage du Progiciel par LE PRESTATAIRE est effectuée sur la base du dossier de conception pour les points sensibles, les spécificités et la migration des données.

La livraison du paramétrage est faite par sous-ensembles fonctionnels.

La livraison puis la recette de chaque sous-ensemble fonctionnel fera l'objet d'un procès-verbal contradictoire.

Concernant la recette, elle sera automatiquement acquise si, à l'issue d'un délai de 20 jours ouvrés après l'envoi du PV de livraison, le CLIENT n'a toujours pas signé ce procès-verbal de recette.

Le délai s'arrêtera de courir dès qu'un défaut est constaté par le CLIENT.

1.10. Parallèle Run et intégration

Il incombe au CLIENT de réaliser dans cette phase projet, une simulation d'exploitation sur le Progiciel du PRESTATAIRE tout en gardant l'ancien système d'information.

Cette saisie en double permettra de réaliser la VABF (Validation Au Bon Fonctionnement). Elle fera l'objet d'un PV de recette.

IRIUM SOFTWARE

Adresse postale : 50 Allée des Cévennes, 26300 Bourg de Péage - France

Tel +33 (0)4 75 78 10 78 - www.irium-software.com

S.A.S. au capital de 3.665.750 € - R.C.S. Beauvais B 428 292 585

Siège social : Avenue des Censives - BP 50333 - 60000 Tillé – France

Cette VABF est un jalon indispensable dans le projet qui permettra au comité de pilotage de valider un GO/NOGO. Sans ce dernier, aucune mise en production ne sera possible.

1.11. Validations et observations à l'initiative du client

Indépendamment des procédures de recette visées ci-dessus, le CLIENT pourra à tout moment apporter des observations et/ou procéder à des validations des prestations effectuées au fur et à mesure de leur avancement.

Ces constats et/ou validations pourront être notifiés par tous moyens, c'est à dire par compte-rendu de réunion ou par courrier confirmé éventuellement par e-mail ou par une télécopie.

1.12. Délais

Les délais et/ou dates de livraison et/ou de prestation sont donnés, sauf stipulation expresse contraire, à titre indicatif.

Tous les jalons et délais seront formalisés dans un planning prévisionnel qui sera réalisé dans l'étude de cadrage, lorsque le périmètre et les charges auront été validés par LE PRESTATAIRE et le CLIENT. Il est précisé que le planning est un livrable de l'étude de cadrage.

Toutefois en cas de retard imputable au CLIENT, à ses sous-traitants ou à l'éditeur, toutes les dates pourront être décalées sauf accord contraire décidé en Comité de Pilotage interne.

1.13. Garanties

Les prestations définies aux titres des lots font l'objet d'une garantie de 3 mois à partir de la date de fin des prestations du PRESTATAIRE soit à la date de mise en production du module du progiciel.

Les matériels et/ou progiciels, objets des présentes, qui ne sont ni la propriété, ni édités, ni fabriqués par LE PRESTATAIRE sont soumis aux seules conditions de garantie et de responsabilité de leur(s) propriétaires, éditeurs, fabricants, remises au client.

Les interventions du PRESTATAIRE au titre de la garantie sont effectuées selon les modalités suivantes :

- Description écrite de l'écart par le CLIENT spécifiant : lot, contexte fonctionnel, description des spécifications contractuelles de référence, du résultat attendu selon ces spécifications et de l'anomalie par rapport à ces spécifications.
- Transmission de la fiche d'anomalie au PRESTATAIRE par courriel qui corrige gratuitement l'anomalie.
- L'anomalie ne doit pas être attribuable au CLIENT ou à une autre raison indépendante du PRESTATAIRE. Lorsque le dysfonctionnement signalé par le CLIENT n'est pas imputable au

IRIUM SOFTWARE

Adresse postale : 50 Allée des Cévennes, 26300 Bourg de Péage - France

Tel +33 (0)4 75 78 10 78 - www.irium-software.com

S.A.S. au capital de 3.665.750 € - R.C.S. Beauvais B 428 292 585

Siège social : Avenue des Censives - BP 50333 - 60000 Tillé – France

PRESTATAIRE, celui-ci se réserve le droit de facturer le CLIENT, sur justificatif, le temps passé à cet effet et ce, conformément aux conditions définies à l'article 9, prestations supplémentaires.

1.14. Prestations supplémentaires

Toute demande de prestation supplémentaire sera examinée et évaluée par les parties.

En cas d'accord entre les parties, un bon de commande de prestation sera proposé par le PRESTATAIRE et signé par le client précisant la nature de la prestation et les charges.

Toute intervention supplémentaire fera l'objet d'un devis par le PRESTATAIRE, au tarif en vigueur.

1.15. Report ou annulation de prestations planifiées

1) Report de prestation planifiée

Pour tout premier report de prestation planifiée, à l'initiative du Client et avant le début de ladite prestation, une indemnité sera due par le Client au titre du report dans les conditions suivantes (à l'exception du report pour cause de force majeure définis dans les Dispositions générales des présentes, ou lié à un défaut du Prestataire au regard de ses engagements contractuels.

Dans tous les cas, l'affectation des ressources du PRESTATAIRE (la disponibilité du technicien/prestation) reste ferme et ces dernières seront mises à disposition du Client aux dates initialement prévues.

| Délai de notification de report | % facture de prestation due par le Client |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Entre la commande et 30 jours ouvrés avant le début de la prestation | 0 |
| Entre 30 et 10 jours ouvrés avant le début de la prestation | 30 % du coût de la prestation concernée |
| Dans les 10 jours ouvrés avant le début de la prestation | 70 % du coût de la prestation concernée |

Le Prestataire s'engage, si au jour d'exécution de la prestation, ce dernier ne se présente pas chez le Client, à offrir une journée de prestation au Client dont les conditions organisationnelles seront à définir ultérieurement.

Toutes prestations ne respectant pas les différents prérequis peuvent amener à un décalage de prestation et soumises à la facturation ci-dessus.

IRIUM SOFTWARE

Adresse postale : 50 Allée des Cévennes, 26300 Bourg de Péage - France

Tel +33 (0)4 75 78 10 78 - www.irium-software.com

S.A.S. au capital de 3.665.750 € - R.C.S. Beauvais B 428 292 585

Siège social : Avenue des Censives - BP 50333 - 60000 Tillé – France

2) Exécution partielle de la prestation

Toute prestation commencée est due en totalité. Dans le cas d'une réalisation partielle de la prestation du fait du Client : le Prestataire s'engagera à organiser une prestation complémentaire (dont les conditions organisationnelles et financières resteront à définir et à valider avec le Client).

3) Report du projet

Les parties ont convenu ensemble d'un calendrier de réalisation des prestations. Tout décalage non sollicité du planning à moins de 3 semaines de l'échéance prévue au calendrier entraînera la facturation de plein droit, au Client d'une somme forfaitaire de 20% du montant de la prestation reportée ou annulée.

IRIUM SOFTWARE

Adresse postale : 50 Allée des Cévennes, 26300 Bourg de Péage - France

Tel +33 (0)4 75 78 10 78 - www.irium-software.com

S.A.S. au capital de 3.665.750 € - R.C.S. Beauvais B 428 292 585

Siège social : Avenue des Censives - BP 50333 - 60000 Tillé – France

8/8

The logo for ISAGRI GROUPE features a stylized icon of a hand holding a shield on the left, followed by the text "ISAGRI" in a large, bold, dark green font and "GROUPE" in a smaller, dark green font below it.